

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 12 Septembre 2008

Présents : Pierre ROUMILHAC – Daniel DEBOURGES - Christophe BOISSEUIL - Jean-Marc NEGRIER – Alexandre COLIN – Denis DERVIN – Laurent IMBERT – Samantha LEBRAUD - Christophe VILLEGIER – Henriette DUPINET

Excusées : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Laurent IMBERT

Approbation du compte-rendu du dernier conseil : Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

– **Remplacement d'Hélène Magrit au poste de 1er adjoint** :

Hélène MAGRIT n'assurant plus ses fonctions, le conseil doit se prononcer en vertu de l'article 2122-18 du code général des collectivités territoriales quant à son maintien dans ses fonctions de première adjointe.

Après délibérations le conseil décide à l'unanimité que Mme MAGRIT ne sera plus première adjointe.

Le conseil ayant décidé de maintenir le poste, sur proposition du maire, il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint, au même rang, en application de l'article 2122-10 du C G C T.

Christophe BOISSEUIL se porte candidat et est élu à 8 voix pour, un blanc et une abstention.

Il est également nécessaire de la remplacer au sein des commissions où elle siégeait. Sont élus pour la commission finances-appel d'offres Christophe BOISSEUIL, pour la commission voirie Henriette DUPINET, et pour la commission travaux Christophe BOISSEUIL.

– **Decision modificative budgétaire** :

Au budget communal, les crédits étant insuffisants à l'article 2182, il est proposé de faire un virement de l'article 2315.

Pour le budget lotissement, des écritures d'ordre ont lieu d'être passées, suite à la vente d'un terrain.

Ces décisions sont acceptées à l'unanimité.

– **Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal** :

Le trésorier peut, dans le cadre de ses fonctions prétendre à une indemnité de conseil et de budget par la commune. Cette indemnité, calculée sur le budget communal, s'élève à 343,57 euros pour l'année.

Après délibérations, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

– **Mise en place du centre communal d'action social (C C A S)** :

Suite aux élections, la sous préfecture nous demande de constituer un centre communal d'action social (CCAS), qui doit être composé de 4 membres du conseil, plus le maire, et de 4 représentants d'associations (personnes âgées, insertion, handicapés, familiales). Il convient de nommer un nouveau membre de la commission en remplacement d'hélène Magrit. Laurent IMBERT, seul candidat est élu à l'unanimité.

D'autre part le maire informe qu'il a retenu Roger BOURDACHE pour le 3eme age, Corinne POIRIER pour REMPART et Gérard PREVOST pour la FNATH; l'UDAF n'ayant proposé aucun nom, le maire désignera un membre d'association adhérente à l'UDAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la constitution du CCAS.

– **Programmation des investissements** :

Le conseil général nous demande de déposer la programmation 2009-2010 des investissements éligibles aux subventions du département avant le 1er octobre.

En 2007, 2 dossiers présentés n'avaient pas été retenus : le traitement des eaux usées de Charbonnières, et la réfection du mur de soutènement du moulin de Puymartin. Le maire propose d'y adjoindre les travaux au cours de tennis, qui pourraient être éligibles à hauteur de 25 %, ainsi que les travaux à la cantine afin que ce local soit en conformité pour recevoir du public. Il est prévu de faire des sanitaires sur l'arrière, en créant également un accès handicapé de plein pied, ainsi que la mise aux normes de l'électricité. L'entretien des bâtiments communaux est également éligible à la D G E.

Un dossier pour le chemin du Maubert et un autre pour le logement sont également en cours au conseil général.

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à faire les demandes de subventions auprès des services compétents.

- **Approbation du bornage pour la vente d'une parcelle à Mr Gauchon Georges**

Mr Gehl, géomètre ayant procédé le 26 août au bornage de la parcelle que Georges Gauchon souhaitait acquérir à Charbonnières, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce bornage.

- **Enquête publique pour la vente des terrains**

L'ensemble des terrains qui avaient fait l'objet d'une demande d'achat étant délimités, les bornages approuvés par le conseil municipal, il est nécessaire de faire une enquête publique pour pouvoir procéder à la vente de ces parcelles.

Rappel des parcelles concernées :

NOM	Lieu	Date Demande	Date Accord C M	Date bornage	N°	Surface m2	Date Approbation
Mr PREVOST Guy	Charbonnières	02/01/01	15/06/01	17/06/08	B 1741	40	25/06/08
Mr et Mme BELLANGER	Les Bordes	28/11/01	28/11/01	17/06/08	B 1740	54	25/06/08
Mr et Mme CHADENAUD Marc	Le Liboureux	11/06/01	08/07/02	04/10/06	B 1717	69	12/09/08
Mlle MALPAUD Colette	Le Liboureux	30/03/01	08/07/02	04/10/06	B 1718	127	12/09/08
Mr ROUFFAUD Christian	Le Chézeau	05/08/02	04/05/07	07/03/08	C 1282	889	29/02/08
Mr et Mme GAUCHON Georges	Charbonnières	24/06/08	25/06/08	29/08/08	B 1742	31	12/09/08

Le maire demande au conseil de l'autoriser à désigner le commissaire enquêteur par arrêté et à signer tous les documents nécessaires à cette enquête publique d'une durée de 15 jours.

Après délibérations, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- **Compte rendu de la commission voirie du 02 septembre**

La commission voirie avait 2 sujets à l'ordre du jour.

+ La numérotation : La commission propose de numéroter toutes les habitations qui sont dans des villages comptant plus d'une habitation. L'inventaire des bâtiments et des rues est en cours.

+ Les sentiers pédestres : Compte tenu de la charte des sentiers de randonnée, il apparaît difficile d'inscrire l'ensemble des sentiers de la commune au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Cependant l'inscription d'un circuit au moins paraît intéressante, ceci ouvrant droit à diverses aides du conseil général pour les ouvrir, mettre en place une signalétique et les entretenir. Les autres peuvent faire l'objet d'une diffusion par l'office de tourisme et par notre site, où Alexandre a déjà présenté divers circuits.

Après délibérations, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- **Adhésion à la fondation du patrimoine**

La commune adhère à cette fondation qui a pour mission de nous apporter des conseils pour préserver le patrimoine bâti de la commune. La cotisation annuelle s'élève à 50 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de continuer à adhérer.

- **Adhésion à la F D G D O N**

La Fédération départementale des groupements d'organismes de lutte contre les nuisibles organise tous les ans des campagnes de lutte contre les ragondins.

Les opérations de piégeage ne sont pas très fructueuses, un certain nombre d'animaux étant détruits par tir par les chasseurs, la cotisation étant jugée onéreuse (385 €), le conseil municipal décide à l'unanimité de ne plus adhérer et propose l'achat de cages qui pourront être mises à disposition.

- **Recrutement d'une remplaçante pour le congé maternité de Delphine**

Les dates de congé maternité de Delphine devraient être comprises entre la mi novembre et début mars et nécessiteront le recrutement d'un(e) remplaçant(e) durant cette période, ainsi que quelques jours de plus pour sa mise en place, afin qu'il ou elle prenne connaissance des dossiers.

Compte tenu de la période et de la diversité des tâches (préparation du budget, compte administratif, compte, gestion du personnel, urbanisme, état civil...), il s'avère nécessaire d'avoir une personne qualifiée. Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à recruter une personne et à signer les documents nécessaires à cette embauche.

- **Questions diverses :**

- **Location du parquet** : Dans la séance du 24 Juillet, le conseil avait fixé un montant de location pour les tables. La commune dispose également d'un parquet pour lequel il y a quelques demandes de location. Après délibérations, il est décidé à l'unanimité de fixer la location à 50 €, avec une caution de 200 €.

- **abris bus et ramassage scolaire** : La rentrée scolaire a comme à l'accoutumée fait son lot de mécontents concernant le ramassage scolaire. Comme convenu avec les services du Conseil général, et conformément aux décisions du conseil de Juin, les arrêts sont fixés à des points sécurisés et distants d'au moins 500 mètres. A la Station, au Maubert et au Chablard, dans un premier temps, des abris bus seront édifiés par les agents municipaux, avec éventuellement l'aide de parents bénévoles, cette solution restant de loin la moins onéreuse.

- **Motion "touche pas à ma poste"** en faveur du maintien du service public, signée par l'ensemble des conseillers municipaux.

- **Mise à disposition du matériel communal :**

Suite aux observations qui ont pu être faites concernant l'utilisation du matériel communal (notamment du tracteur) par les employés communaux, le maire propose que le matériel puisse être utilisé en dehors des heures de travail, dans une limite raisonnable après demande et accord du maire, comme il est d'usage dans les autres communes.

Après délibérations, le conseil par 8 voix pour et 2 abstentions décide de maintenir cet avantage.

- **Travaux de voirie** : Divers petits travaux seront effectués par le tracto pelle du SYGESBAM que nous aurons 7 jours seulement, fin septembre. Le débroussaillage des routes sera réalisé par entreprise.

- **Cérémonie du 11 Novembre** : Traditionnellement une messe était célébrée à la mémoire des anciens combattants avant la cérémonie au monument et au cimetière. Le conseil municipal souhaite à l'unanimité que cette tradition soit perpétuée.

- **Bulletin municipal** : Il sera édité en fin d'année.

- Il est également évoqué la vitesse excessive des véhicules dans les villages et notamment à Gattebourg. Il est appelé au civisme des conducteurs, mais la commission voirie va étudier les possibilités pour réduire ces nuisances et sécuriser les lieux.

- Une note sera établie à destination des propriétaires de chiens, dont certains sont errants dans quelques villages.

- **Date du prochain conseil** : elle est fixée au mardi 21 octobre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.